

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 170

présenté par
M. Piron

ARTICLE 15 QUATER

Compléter l'alinéa 27 par les mots :

« et les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence.